

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian VIEUX-MELCHIOR Maire.

**Présents** : Christian VIEUX-MELCHIOR, Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Denis ANDRÉ, Michel DREVON, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Nicolas PERONNET, Fabien TERRAZ, Bénédicte CHALUMEAU.

**Absents excusés** : Valérie GUINET (pouvoir donné à Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX), Vanessa ANSEL ROBIN, Guy MOIRAND.

Absente : Florence DELATTRE.

**Secrétaire de séance** : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

### **1- INTERVENTIONS PERSONNES EXTERIEURES**

#### **1-1 Souvenir Français**

Maryse COLOMB enregistre les renouvellements et les nouvelles adhésions à l'association.

#### **1-2 Association Emo Son**

Maria CUCCUREDDU, fondatrice de l'association Emo Son, présente son projet. Il s'agit de rencontres intergénérationnelles basées sur l'enregistrement sonore des aînés racontant leur vie d'autrefois. Les documents sonores diffusés sur les radios pourront servir de base de travail à l'école dans le cadre de l'éducation civique et les originaux seront restitués à la commune. Une réalisation de ce genre à St Joseph de Rivière a valu plusieurs prix à l'association, mais pour perdurer et financer le projet d'acquisition d'un camion d'enregistrement sillonnant le territoire, l'association doit développer des actions dans de nouvelles communes. Le projet débutera à la prochaine rentrée scolaire avec l'ensemble des communes partenaires.

La commune de St-Ondras est sollicitée pour financer l'action à hauteur de 500 €, contacter les aînés susceptibles d'être intéressés pour raconter leur vie et mettre éventuellement une salle à disposition.

Les élus demandent à l'intervenante de contacter la directrice de l'école élémentaire et décident de sonder les aînés de la commune, la commune ne sera candidate que si à la fois l'école et les aînés sont partie prenante du projet.

### **2- FINANCES COMMUNALES**

#### **2-1 Renouvellement de la ligne de préfinancement avec le crédit agricole mutuel centre-est - Délibération n°1**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre Est et les conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de contracter l'ouverture d'une ligne de préfinancement auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est dans les conditions suivantes :

Objet : Financement des besoins de trésorerie liée au budget de fonctionnement

Montant : 50 000 € (cinquante mille euros)

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l' E3M + 0,80 %

Taux plancher : 0,80 %

Commission de réservation 380 €

Type d'amortissement : capital in fine

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec le Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

AUTORISE le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de préfinancement, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

## **2-2 Demandes de subventions**

### **Centre Educatif Camille Veyron - Délibération n°2**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une demande de subvention de fonctionnement a été déposée par le Centre Educatif Camille Veyron.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de verser au Centre Educatif Camille Veyron une subvention de 30 € au titre de l'accueil d'un habitant de la commune dans l'établissement.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6574 – subvention non affectée.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

### **MJC**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une demande de subvention de fonctionnement a été déposée par la Maison des Jeunes et de la Culture de la Tour du Pin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de ne pas donner suite à cette demande en raison de l'existence de la MJC de les Abrets-en-Dauphiné à proximité géographique de la commune de St-Andras

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

### **Garderie périscolaire**

Reporté à une séance ultérieure en raison de l'absence de Mme GUINET.

## **3- PERSONNEL**

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe - Délibération n°3**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il explique à l'Assemblée que l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux satisfait aux conditions d'avancement au grade de d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à compter du 16/03/2019. Il ajoute que cet avancement s'effectue au choix et propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE :

1- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 7,48 h par semaine, soit 32,38h par mois pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux à compter du 16 mars 2019.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe. Un rappel sur rémunération sera effectué depuis le 16 mars 2019.

2- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial créé par délibération du 28/06/2010.

3 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

## **4- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

### **4-1 Travaux de voirie 2019 – programme investissement - Délibération n°4**

Le Maire donne lecture du devis établi par les services techniques de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné concernant le programme de travaux de voirie 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de voirie en 2019.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document utile à cet effet.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

### **4-2 Projet à Vercours**

Une infirmière habitant la commune est intéressée pour s'installer en libéral. Une étude est en cours à l'initiative du promoteur. Les acteurs seront ensuite réunis pour faire un point.

### **4-3 Signalétique**

Demande de panneau « interdit de tourner à droite » sur le parking de l'école.

## **5- INTERCOMMUNALITE**

### **5-1 Avis sur le projet du PLUi Ouest - Délibération n°5**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article R153-4 et suivants du Code de l'Urbanisme, l'intégralité du projet arrêté du PLUi Ouest a été transmis aux communes membres de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné afin de recueillir leurs avis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :  
VU le projet de PLUi Ouest arrêté

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest arrêté par la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné le 7 mars 2019.

Membres en exercice : 15  
Vote pour : 12

Membres présents : 11  
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 12  
Abstentions : 0

### **5-2 SICTOM de la Région de Morestel : fréquence de collecte des ordures ménagères**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SICTOM proposant la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères hors période estivale (tous les 15 jours au lieu de chaque semaine).

Le Conseil municipal donne son accord mais demande les dates exactes afin d'en informer la population et une estimation du gain financier correspondant.

### **5-3 SIVU du gymnase du Collège Marcel Bouvier**

Monsieur le Maire rappelle que les statuts ont été communiqués aux membres du conseil. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, le temps de se renseigner sur leur contenu et les modalités de leur révision.

## **6- SOUTIEN A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DEPLORE la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts

DEMANDE au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 12

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

## **7- AGENDA**

- Vendredi 3 mai à 18h : réunion sur le projet d'aménagement à Vercours
- Lundi 06 mai à 8h : tournée des chemins
- Mercredi 08 mai à 11h : cérémonie au Monument aux morts
- Vendredi 28 juin à 16h : inauguration du Monument aux morts, du parvis et de la mairie en présence du Sous-Préfet et des élèves de l'école élémentaire. Peut-être une prise d'armes.  
Déroulement : inauguration du Monument aux morts, discours, coupe du ruban, inauguration de la mairie, remise des cadeaux au CM2 puis verre de l'amitié  
Le Maire propose de faire une exposition d'archives dans la salle du conseil sur la mairie et le monument aux morts
- Samedi 25 mai : fête du Moulin (réunion le 3 mai à 20h30)
- Dimanche 26 mai : élections européennes

## **8- DIVERS**

Info conseil : demande d'articles et de photos sur les réalisations au sein des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit dix.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 20 MAI 2019 A 20H30**